CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E95009** **VALABLE JUSQU'AU** **27/09/2027**

ÉDITÉ LE 29/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/07/1985

Raison sociale : GENERAL TECHNIQUE INDUSTRIE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/01/2015

Sigle : GTI

Capital : 150 000

25 RUE BERZELIUS
75017 PARIS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC PARIS 333162378

Siret : 333 162 378 00041

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 210140100190

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247000/001 290891/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247000/001 290891/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Téléphone : 01 48 66 49 89 **Fax :** 01 48 66 69 18

Portable : 06 61 63 00 40

Responsabilité légale :
LIENART CATHERINE PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.gti75.fr

E-mail : cat.lienart@orange.fr

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 618 912 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
7112	Calorifugeage (Technicité confirmée)	10	08/07/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

29/06/2026 15:59

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.